

SEANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2005

DATE DE CONVOCAATION : 05/10/2005 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** 11
DATE D’AFFICHAGE : 06/10/2005 **PRESENTS :** 9
VOTANTS : 9

L’an deux mil cinq le mercredi douze octobre à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur ROCHER Joseph, Maire.

Etai^{ent} présents : M. BARRAIS Philippe et M. HUCHEDÉ Michel Adjoint, MM. CORNÉE Hervé, , ROCHER Marc, MME MEIGNAN Géraldine, M HERMAGNE Victor, ROCHER Jean-Luc, DORGÈRE Marie-France

Etai^{ent} absents excusés :., Mme HIVERT Marie-Claude,

Etai^t absent non excusé : M. THUMERELLE Jean-Marie

Formant la majorité des membres en exercice, Madame MEIGNAN a été élue secrétaire.

OBJET : NOUVEAU LOTISSEMENT

Il est décidé de nommer ce nouveau lotissement « **Le Coteau du Domaine** »

Pour la vente de la maison : le conseil souhaite la vendre en l’état, sans garanti et à enlever.

OBJET : CHOIX DU MAITRE D ŒUVRE POUR LE PROJET DE LOTISSEMENT

« **Le Côteau du Domaine** »

Le Maire **présente** les différentes propositions des maîtres d’œuvre au conseil municipal sous forme du tableau présenté ci-dessous. Les prix sont indiqués hors taxes.

	GUYARD	ZUBER	FLEUREAU	PLAINE ETUDE
Plan topographique	2500	1920	1050	1050
Dossier Lotissement	10000	10080	12500	21750
Loi sur l'eau	3000	3000	3000	2350
TOTAL	15500	15000	16550	25150

Prix par lot	450	400	380	380
--------------	-----	-----	-----	-----

Maîtrise d’Œuvre	8%	7.70%	/	7.50%
------------------	----	-------	---	-------

Après étude et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RETIENT Monsieur FLEREAU Géomètre-Expert à Château-Gontier.
CHARGE Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente décision et
L'AUTORISE à signer les contrats afférents à ce dossier.

OBJET : PRIMES DE FIN D'ANNEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer le montant net des primes de fin d'année 2005, pour chacun des agents communaux comme suit :

Le montant total net alloué à tous les agents s'élève à **2347.00 €** et le montant brut à 2771.92 €

Les primes de fin d'année seront versées avec le salaire du mois de novembre 2005.

Agent - Montant de la prime nette	Calcul de la prime Nette
FOUBERT Maurice : 440.00 € Net Agent CNRACL non soumis au 1%	$(440 \times 100) : 91.24 = 482.25 \text{ € Brut}$
CORNEE Martine : 440.00 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	$(440 \times 100) : 82,59 = 532.76 \text{ € Brut}$
FOURNIER Claudine : 440.00 € Net Agent IRCANTEC soumis au 1%	$(440 \times 100) : 81.686 = 538.65 \text{ € Brut}$
FOUBERT Hélène : 220.00 € Net Agent CNRACL non soumis au 1%	$(440/2) \times 100 : 91.24 = 241.13 \text{ € Brut}$
LEROUX Roselyne : 367 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	$(440 \times 10/12) = 367.00 \text{ € Net}$ $(367 \times 100) : 82.59 = 444.37 \text{ € Brut}$
FOUBERT Jocelyne : 220.00 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	$(440.00 : 2) = 220.00 \text{ € Net}$ $(220.00 \times 100) : 82.59 = 266.38 \text{ € Brut}$
REUCHERAND Marie : 220.00 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	$(440.00 : 2) = 220.00 \text{ € Net}$ $(220.00 \times 100) : 82.59 = 266.38 \text{ € Brut}$

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE.

Le Maire **présente** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable pour l'exercice 2004, approuvé par le S.I.A.E.P. de Loiron.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **n'émet pas de remarques** sur le présent rapport.

OBJET : S.P.A.N.C.

La loi sur l'eau de 3 janvier 1992 impose aux usagers non raccordables au réseau d'assainissement collectif la mise en place d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques individuel.

La nouvelle réglementation oblige les collectivités à assurer le contrôle technique des installations d'assainissement non-collectif avant le 31 décembre 2005.

Monsieur Le Maire INFORME le conseil de la décision du SIAEP de LOIRON de prendre cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2006.

Cette nouvelle compétence emporte également pour le SIAEP de LOIRON de transformer le Syndicat actuel en un Syndicat à la carte, qui tout en gardant comme compétence obligatoire pour l'ensemble des communes l'adduction d'eau potable, permettra ainsi aux communes membres de choisir de transférer ou pas au Syndicat la compétence SPANC.

Il vous est donc proposé :

- D'accepter la transformation du SIAEP de LOIRON actuel en un Syndicat à la carte avec pour compétence obligatoire pour l'ensemble des communes l'adduction d'eau potable et pour compétence facultative l'Assainissement non collectif.
- De transférer au SIAEP de LOIRON, la compétence SPANC au 1^{er} janvier 2006.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la transformation du SIAEP de LOIRON actuel en un Syndicat à la carte avec pour compétence obligatoire pour l'ensemble des communes l'adduction d'eau potable et pour compétence facultative l'Assainissement non collectif.

Transfère au SIAEP de LOIRON, la compétence SPANC au 1^{er} janvier 2006.

OBJET : DECORS DE NOEL

Maine Ateliers basé à GORRON propose la rénovation et la location de décors de Noël :
La rénovation des 3 guirlandes d'ampoules de traversée de routes en fil lumière et remise aux nouvelles normes de sécurité pour 75.00 € par unité.

Et en location 6 décors fleurs au prix unitaire de 30.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour l'ensemble de cette prestation.

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2006

Il est temps de réfléchir à la voirie 2006. La commission des chemins ira voir sur place, mais il semble d'ores et déjà que les priorités vont vers le CR de la Guéhardière du Chemin de la Thébaudière à la Touffinière et le chemin du Gd choigné jusqu'au pont, soit la limite de commune.

Monsieur Le Maire PROPOSE également d'engager une réflexion sur le chemin du Bordage et le tour de l'église.

Il est décidé de laisser un passage piéton en bordure de la place de la mairie, les voitures étant trop près de la route, cela représente actuellement un danger pour les enfants qui vont à l'école.

Le conseil donne son accord pour l'installation d'une rampe du côté droit de l'église.

Il est décidé l'achat d'un panneau pour faire ralentir les véhicules qui descendent la rue de l'étang.

Le conseil décide de repousser le panneau d'entrée et de sortie de village sur la C.D. 142 au niveau du haut de la grotte.

OBJET : ACHATS DIVERS

Pour la salle des fêtes :

Après en avoir délibéré, il est décidé l'achat d'un aspirateur au prix de 369.06 € TTC chez M
MERIAS.

Ainsi qu'une échelle escabeau pour des raisons de sécurité.

OBJET : GARDERIE

Monsieur Le Maire INFORME le conseil municipal, que la garderie est trop petite l'hiver et qu'il a été proposé que les enfants vont à la maison de la moisson des Vacances de la Toussaint aux vacances de Pâques.

Le Conseil DONNE son ACCORD mais charge Monsieur Le Maire de demander auparavant au Comité des Fêtes